

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS



Saison 2024 - 2025

Procès-verbal n°03 du 21/09/2024

Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Raymond POULAIN	Présent	Dominique LEDOS	Excusé
Jacky MASSON	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Présent
Xavier AUBERT	Excusé		

Préambule :

- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club de MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE(515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
 - Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
- En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. VALIDATION DES PV ANTERIEURS

La commission valide le PV N° 02 de la CDOC seniors du 04/09/2024.

2. FORFAITS

- Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)
- Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match			Date
Division 4 Seniors M / 1	C	522685	Le Luart Us 2	FM	28701292	50930.1	08/09/2024
Division 4 Seniors M / 1	D	534136	Ent Luceau Chateau 2	FM	28778242	52508.1	08/09/2024
Division 4 Seniors M / 1	E	581248	Villaines Malicorne 3	FM	28701683	51057.1	08/09/2024
Division 4 Seniors M / 1	F	522430	Montmirail Melleray 2	FM	28728236	51608.1	08/09/2024
Division 4 Seniors M / 1	G	502267	Brulon Apb Fc 5	FM	28702129	51194.1	08/09/2024
Division 4 Seniors M / 1	H	522048	Le Mans Sablons Gaz. 2	FM	28728397	51672.1	08/09/2024
Coupe De La Sarthe / 1	A	508477	Parce/Sarthe Cs 1	FM	29319394	55674.1	15/09/2024
		548584	Mont St Jean As Supp 1	FM	29319387	55667.1	15/09/2024
Challenge Du District Intersport / 1	B	502156	Tuffe Sc 2	FM	29216804	55248.1	15/09/2024
Challenge Du District Intersport / 1	D	561163	Dollon Thorigne Fc 2	FM	29216833	55277.1	15/09/2024
Challenge Du District Intersport / 1	F	523673	Champfleury Es 2	FM	29217052	55309.1	15/09/2024
Challenge Du District Intersport / 1	H	518486	Ste Osmane Ase 2	FM	29217601	55322.1	15/09/2024
		581305	Val Du Loir Fc 3	FM	29217602	55323.1	15/09/2024
Challenge Du District Intersport / 1	K	522432	St Ouen St Biez Us 2	FM	29217768	55367.1	15/09/2024
Challenge Du District Intersport / 1	O	501978	Beaumont Sa 3	FM	29217927	55414.1	15/09/2024
		525931	Tennie Us 2	FM	29217925	55412.1	15/09/2024

3. COURRIERS

Demands de report des matchs de championnat seniors

- **Match N° 28701288 – La Chapelle St Rémy US 3 – Yvré l’Evêque ES 4 (D4C) du 08/09/2024**

La commission prend connaissance du mail de M. Alec Deschamps, secrétaire du club d’Yvré l’Evêque ES, demandant le report du match ci-dessus référencé.

La CDOC félicite le club de La Chapelle St Rémy Us de proposer un report pour éviter le forfait de son adversaire.

Compte tenu de l’accord des 2 clubs, la commission décide de reporter cette rencontre au **Vendredi 1^{er} Novembre 2024**.

Rappelle que seule, la CDOC Seniors est habilitée à fixer les dates de reports des matchs.

- **Match N° 28778243 – Coulongé FC – St Ouen St Biez US 2 (D4D) du 08/09/2024**

La commission prend connaissance du mail de Guillaume Landeau, secrétaire du club de l’US St Ouen St Biez, demandant le report du match ci-dessus référencé.

Compte tenu de l’accord du club de Coulongé FC, la commission décide de reporter cette rencontre au **Vendredi 1^{er} Novembre 2024**.

- **Match N° 28728242 – Montmirail Melleray 2 – Cormes CO (D4F) du 22/09/2024**

La commission prend connaissance du mail de Justin Bruneau, président du club de Montmirail Melleray, demandant le report du match ci-dessus référencé.

Compte tenu de l’accord du club de Cormes CO, la commission décide de reporter cette rencontre au **Vendredi 1^{er} Novembre 2024**.

4. TIRAGE AU SORT DU 2° TOUR DE LA COUPE DE LA SARTHE LE BUISSON

COUPE DE LA SARTHE TOUR 2

Dimanche 29/09/2024

PONTVALLAIN FR.-1	D2	15h00	LA CHAP. D'ALIGNÉ-1	D2
MONTFORT LE GESNOIS-1	D3	15h00	LA CHAP ST AUBIN-1	D1
LE MANS CHEMINOTS CS-1	D2	15h00	PRECIGNE US-1	D2
SAVIGNE L'EVEQUE US-1	D2	15h00	DANGEUL A.F.C.E.-1	D3
COULANS LA QUINTE US-1	D3	15h00	VILLAINES MALICORNE-1	D2
CHALLES USCGL-1	D2	15h00	DOLLON THORIGNE FC-1	D3
LE MANS ASPTT-1	D1	15h00	LE MANS GLONNIERES-1	D1
VION US-1	D2	15h00	ECOMMOY FC-1	R3
BOULOIRE US-1	D1	15h00	NEUVILLE S/SARTHE AS-1	D2
COURGAINS G SIS-1	D3	15h00	LE LUART US-1	D3
PAYS DE SILLE FC-1	D2	15h00	JUIGNE/SARTHE AS-1	D2
CONNERRÉ ES-1	D2	15h00	LOUE CA-1	D1
ROUEZ CRISSE FC-1	D3	15h00	AIGNE AC-1	D3
CROSMIERES ASBC-1	D2	15h00	ALLONNES JS-1	D1
ST OUEN ST BIEZ US-1	D3	15h00	BAZOUGES-CRE US-1	D1
REQUEIL AS-1	D3	15h00	LUCEAU SC-1	D3
TUFFE SC-1	D3	15h00	CHAMPFLEUR ES-1	D2
ARCONNAY FC-1	D4	15h00	VIBRAYE US-1	D1
CERANS FOULLETOURTE-1	D2	15h00	MAROLLES LES BRAULT-1	D3
LOUPLANDE FC-1	D3	15h00	CHAMPAGNE FCS-1	D2
CHAHAINES ASCM-1	D3	15h00	LE LUDE JS-1	D2
CONLIE DOMFRONT US-1	D2	15h00	CHANTENAY VILLEDIEU-1	D3

5. TIRAGE AU SORT DU 1er TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT G. SEPCHAT INTERSPORT

COUPE DU DISTRICT TOUR 1

Dimanche 29/09/2024

BALLON SC 1	D4	15h00	CURES AS 1	D3
DISSAYS/SCOURC. ES 1	D4	15h00	CHANGE CS 2	D2
AUBIGNE RACAN US 1	D4	15h00	LEMANS INTER 2	D3
LE MANS GAZELEC SP.2	D2	15h00	LEMANS VILLARET AS 3	D1
GESNES LE GANDELIN 1	D4	15h00	BEAUMONT SA 2	D2
PARCE/SARTHE CS 1	D3	15h00	MAYET VIGILANTE 1	D1
GUECELARD US 2	D2	15h00	BRULON APB FC 2	D1
CORMES CO 1	D4	15h00	COULAINES JS 3	D2
SPAY USN 2	D2	15h00	MEZERAY AS 1	D3
LEMANS SABLONS GAZ.1	D2	15h00	CHÂTEAU DU LOIR CO 2	D3
LA CHAP ST REMY US 2	D3	15h00	YVRE L'EVEQUE ES 2	D3
ST COSME EN VAIRAIS 1	D4	15h00	BONNETABLE PATRIOTE 2	D2
PARENNES AS 1	D4	15h00	SABLE FC 4	D1
ROUILLON EG 2	D2	15h00	LA FLECHE RC 2	D1
LA FERTE BERNARD VS 2	D2	15h00	STE OSMANE ASE 1	D3
LA SUZE ROEZÉ FC 3	D2	15h00	SILLE LE PHILIPPE CS 1	D3
COUDRECIEUX ES 1	D3	15h00	MONCE EN BELIN ES 2	D2
SOLESMEJS JS 1	D2	15h00	CLERMONT CREANS AS 2	D3
ST PATERNE AS 1	D4	15h00	ST VINCENT SPORTS 1	D4
MONT ST JEAN AS SUPP 1	D4	15h00	VALLON SUR GEE US 1	D4
MAMERS SA 2	D2	15h00	MONTMIRAIL MELLERAY 1	D3
BRETTE LES PINS AS 1	D4	15h00	ECOMMOY FC 2	D2
VAAS AS 1	D3	15h00	LE BREIL S/MERIZE 1	D3
	exempt		ST SATURNIN MI.F.C .2	D1

6. ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I. jusqu'au 15/09/2024

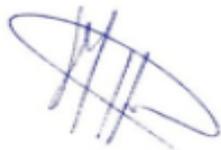
En application : de l'article 28 des règlements généraux de la L.F.P.L. et des annexes « frais et tarifs » des règlements de la L.F.P.L., la commission porte au débit une amende au(x) club(s) suivant(s) pour transmission de la FMI ou FDMP hors des délais prévus par cet article.

08/09/2024	Division 4 Seniors M / 1 / Poule H	Le Mans Cheminots Cs 2	Champagne Fcs 2	FDMP reçue le 10/09 Art 28-2 17€
------------	---------------------------------------	---	--------------------	---

Cette sanction sera incluse et applicable au regard du prochain P.V. du Comité de pilotage de la FMI, du mois de Septembre.

Prochaine réunion : le 01/10/2024 à 17h30

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

